

# MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

**« PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR – DEVELOPPER  
LES COMPETENCES NUMERIQUES DES SERVICES DE  
L'AUTOMOBILE : ACCOMPAGNEMENT A L'INNOVATION  
PEDAGOGIQUE »**

---

## CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des plis :

6 décembre 2018 à 15h

## PREAMBULE

### PRESENTATION DE LA BRANCHE

---

La branche des services de l'automobile et de la mobilité représente près de 40 métiers liés à **l'automobile, au camion, à la moto et au vélo** pendant l'ensemble de la durée de vie du véhicule, une fois sorti de l'usine, jusqu'à sa déconstruction et son recyclage.

Elle regroupe **13 secteurs d'activités** :



COMMERCE ET RÉPARATION AUTO



COMMERCE ET RÉPARATION CAMION



COMMERCE ET RÉPARATION MOTO



COMMERCE ET RÉPARATION VÉLO



CARROSSERIE PEINTURE



CENTRE AUTO ET RÉPARATION RAPIDE



CONTRÔLE TECHNIQUE



DÉMOLISSEURS-RECYCLEURS



ECOLES DE CONDUITE



LOCATION DE VÉHICULES



PARCS DE STATIONNEMENT



SATIONS DE LAVAGE



STATIONS SERVICES

Dans cette branche, 130 000 entreprises, 400 000 professionnels entretiennent près de 43 millions de véhicules et offrent chaque jour un service de proximité. 58 000 jeunes, lycéens et alternants, se forment chaque année à l'ensemble de ces métiers.

### PRESENTATION DE L'ANFA ET DE SES MISSIONS

---

L'ANFA est mandatée par les partenaires sociaux de la branche pour mettre en œuvre et décliner la politique de formation de la branche, centrée sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés. Insrites dans la convention collective, les missions de l'ANFA sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la politique nationale de formation de la branche.
- Développer et harmoniser les dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional.
- Mettre en œuvre le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Association loi 1901 et fonds d'assurance formation, l'ANFA est également agréée par l'Etat en tant qu'OPCA et OCTA. L'ANFA est ainsi chargée de :

- Gérer les fonds de la formation continue, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens signée avec le ministère du Travail)
- Collecter la taxe d'apprentissage, l'affecter, et prendre part au développement qualitatif de l'apprentissage, conformément à l'habilitation à collecter cette taxe délivrée par le ministère du Travail

Grâce à ses mandats et ressources, les équipes de l'ANFA se mobilisent autour de 5 axes :

1. l'information et la formation des jeunes
2. la formation des salariés, notamment ceux des TPE (très petites entreprises, moins de 11 salariés)
3. le déploiement de diagnostics de gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et l'accompagnement de projets d'entreprises
4. la mise à jour du répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA) et du répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA)
5. le développement des certificats de qualification professionnelle(CQP) élaborés paritairement, en lien avec les centres de formation.

L'ANFA dispose enfin d'un service d'études et de prospective, devenu en 2004 l'Observatoire Paritaire des Métiers et Qualifications (OPMQ) de la branche des Services de l'Automobile.

## **LE PROJET : DEVELOPPER LES COMPETENCES NUMERIQUES DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE**

---

Le projet « **Développer les Compétences Numériques des Services de l'Automobile** », porté par l'ANFA, a pour objectif d'adapter la formation professionnelle des services de l'automobile aux contraintes et opportunités associées au développement des technologies numériques au sein de la branche.

**Il vise à accompagner par la formation les mutations économiques et l'innovation en favorisant des partenariats durables entre les entreprises et les opérateurs de formation initiale et continue dans la branche des services de l'automobile et de la mobilité.**

Avec l'arrivée des véhicules connectés, bientôt autonomes, et la numérisation du commerce automobile, les porteurs du projet souhaitent créer les conditions favorables à la montée en compétences des professionnels.

Le projet est d'ampleur nationale, impliquant **un consortium d'entreprises des services de l'automobile, de constructeurs automobile, d'établissements de formation initiale et continue.**

Il est **cofinancé dans le cadre d'un Programme d'Investissements d'Avenir (P.I.A)** par le Commissariat Général à l'Investissement, l'ANFA et l'ensemble des membres du consortium.

**L'ANFA est le pilote de ce consortium.**

Le projet est labellisé par 3 pôles de compétitivité :

- **LUTB** (Lyon Urban Trucks and Buses) est une association regroupant un Pôle de compétitivité et un cluster régional sur la thématique Transport et Mobilité,
- **MOVéO** (région Ile de France) est un pôle de compétitivité en R&D Mobilité et Automobile
- **Id4Car** (périmètre Grand Ouest) est un regroupement composé d'un pôle de compétitivité, une ARIA (Association Régionale de l'Industrie Automobile) et un cluster ayant pour objectif de développer au niveau régional la filière automobile.

En raison de l'importance des territoires dans la structuration et la différenciation de l'offre de services automobiles et du rôle joué par les Régions dans la structuration de l'offre de formation professionnelle, le présent programme porté par le P.I.A sera centré sur trois régions : **la Bretagne, l'île-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Les formations produites auront ensuite vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national.**

Quatre chantiers pour lesquels un besoin important de réexamen des dispositifs de formations initiale, continue et des formateurs ont été identifiés :

- **"L'après-vente connecté"**, dont les enjeux sont liés à la faculté des véhicules à communiquer à distance les éléments que seul le branchement physique aux valises de diagnostics dont sont équipés les ateliers permettait jusqu'alors de détecter. La demande de formation se développe rapidement en raison de l'introduction de ces services connectés en seconde monte.  
**Deux chantiers seront envisagés : un sur le véhicule particulier et un autre sur le véhicule industriel.**
- **Le e-business et/ou le e-commerce des produits et services de l'automobile.** La demande de formations sur ces sujets est d'ores et déjà explicite. Les grandes « têtes de réseaux » ont révisé leurs process commerciaux et initié en ordre dispersé des actions de formation qui méritent mutualisation et relais en formation initiale. **Deux sous chantiers seront envisagés : le véhicule d'occasion et le véhicule neuf.**
- **Le véhicule autonome**, dans une perspective à plus moyen terme.

Chaque chantier fait l'objet d'une phase d'étude préalable coordonné par l'Observatoire de l'ANFA et sera soumis pour approbation au conseil scientifique regroupant les partenaires du consortium (entreprises et organismes de formation).

Pour chaque chantier, l'ANFA en tant que pilote du consortium produit un ou plusieurs cahiers des charges des actions de formations qui prennent en compte les directions du conseil scientifique.

Ces cahiers des charges sont validés en comité de chantier. Ils sont par la suite mis en œuvre sous la responsabilité de l'ANFA, par la conception de programme de formation réalisée par trois coordinateurs formateurs de CFA et un coordinateur du GNFA (Organisme de formation membre du consortium), puis par une phase d'expérimentation.

## **1. OBJET DU MARCHÉ**

---

Cet appel d'offre a pour objectif de sélectionner un prestataire accompagnant les coordinateurs sur l'innovation pédagogique dans le cadre du P.I.A. « Développer les Compétences Numériques des Services de l'Automobile » :

Le prestataire sélectionné aura pour mission :

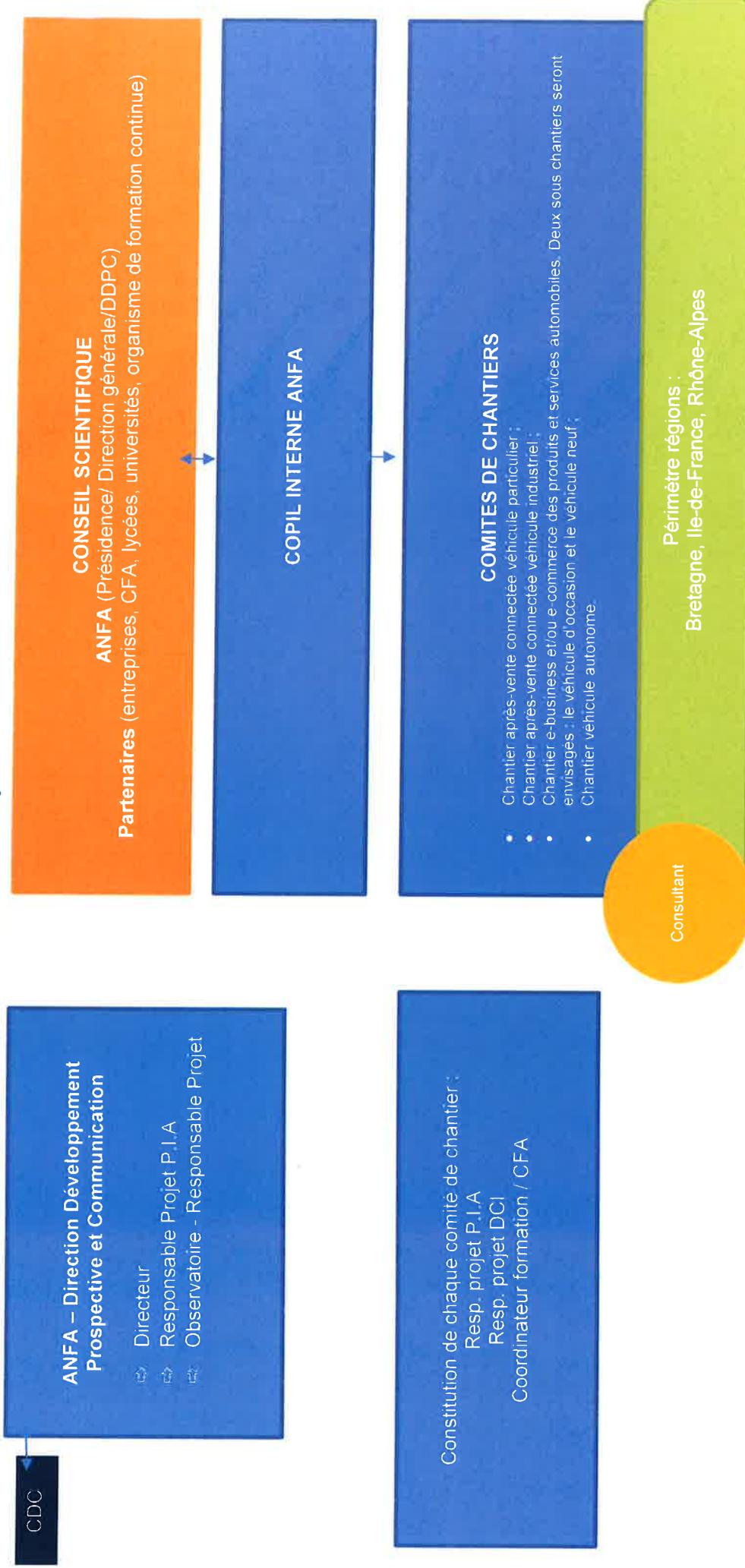
- La **rédaction des préconisations** d'une quinzaine de cahier des charges, puis de la **présentation** de celles-ci au cours des comités de chantier.
- A la suite de la validation des préconisations, par les comités de chantier, l'**accompagnement** des coordinateurs et de leurs groupes de travail puis l'**expérimentation** de la formation tels que définies dans le cahier des charges.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec le responsable projets du Service Accompagnement des Etablissements de la DCI (Direction Compétences et Ingénierie), la coordinatrice PIA de la DCI et le chef de projet PIA de la DDPC (Direction Développement Perspective et Communication).

Le détail des modalités de la prestation est défini au point 3 ci-après.

## 2. ORGANISATION GENERALE

### Schéma organisationnel du projet et interaction prestataire/projet



2

## **Les instances**

### **Le Conseil Scientifique**

Le Conseil scientifique fixe les orientations et suit l'exécution et l'avancement des Travaux. L'ensemble du consortium est représenté.

### **Les Comités de chantiers**

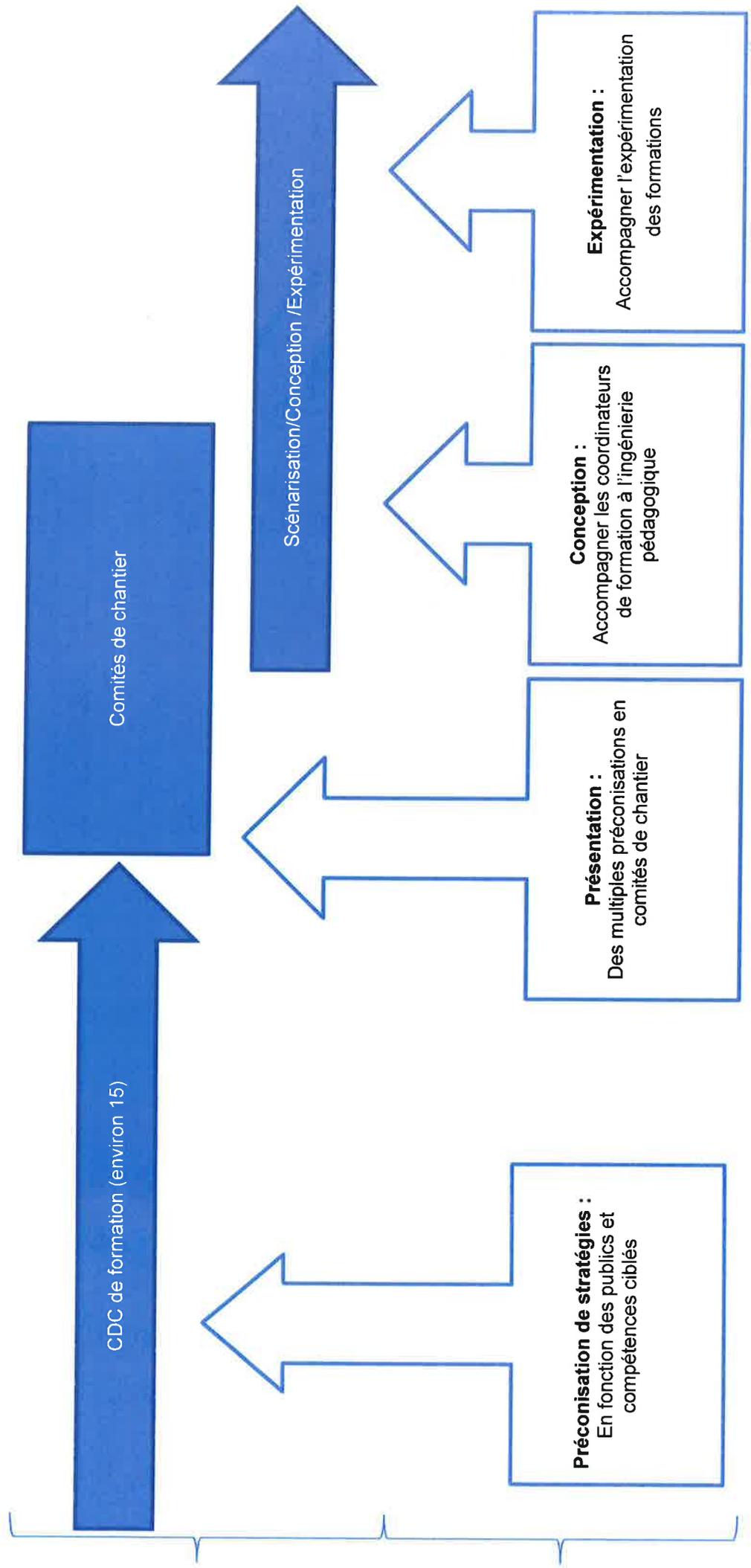
Ces comités suivent l'exécution et l'avancement des Chantiers. Ils veillent au bon déroulement des travaux et permettent aux acteurs d'échanger sur les contenus et les orientations à donner aux différentes formations élaborées par le Projet. L'ensemble du consortium est représenté.

### **Groupe de travail Pédagogique**

Ce groupe de travail coordonne et manage l'ensemble des tâches du projet en lien avec le développement des formations. Il réunit les équipes ANFA et les coordinateurs formation, (salariés des 3 CFA partenaires) et du GNFA.

**Le prestataire de l'innovation pédagogique sera en appui, tel que défini dans le cadre de ses missions, sur la rédaction des préconisations en matière de modalités pédagogiques, sur l'accompagnement des coordinateurs et de leur groupe de travail respectif, et sur l'expérimentation qu'ils mettront en œuvre.**

## Schéma organisationnel de l'accompagnement à l'innovation pédagogique



## Planning prévisionnel de l'accompagnement à l'innovation pédagogique

Février-mars 2019	Rédaction des préconisations à intégrer à la quinzaine de cahier des charges
28/03/2019	Comité de chantier Après-vente connecté VL
4/04/2019	Comité de chantier Commerce connecté
11/04/2019	Comité de chantier Après-vente connecté VI
mi-avril 2019 – Février 2020	Accompagnement pédagogique
Juin 2019 – Février 2020	Expérimentation des formations

### 3. MODALITES DE LA MISSION

---

Le prestataire sera en interaction avec :

- Des interlocuteurs internes à l'ANFA :
  - o La Direction du Développement de la Prospective et de la Communication (le responsable du projet) et la Direction Compétences et Ingénierie (Responsable projets et coordinateur).
- Des interlocuteurs prenant part activement au projet :
  - o Les coordinateurs formations du PIA, salariés des structures partenaires
  - o Les entreprises, CFA, lycées, universités, organismes de formation continue signataires de l'accord de consortium

**Rédaction des préconisations** : élaborer des préconisations à intégrer lors de la rédaction des cahiers de charges certification/ formation tel énoncé comme suit :

Le prestataire doit faire plusieurs préconisations afin que les comités de chantiers en choisissent une pour faire une orientation.

Le prestataire déterminera par public et/ou par domaine (VI VL) des préconisations en termes de modalités pédagogiques. Il argumentera pour chacune d'entre elles en fonction des indications suivantes :

Éléments à prendre en compte pour préconisations :

- Ratio nombre d'apprenant/coût
- Obsolescence + amortissement
- Mixité du public
- Impact pour déploiement à grande échelle
- Aspect logistique, matériel, humain
- Temps conception et moyen lié à la conception

Argumentation des préconisations :

- En quoi elle favorise les apprentissages au regard des compétences visée
- En quoi elle facilite l'accessibilité pour le public visé

Le prestataire couplera son livrable écrit par un résumé fait sous forme visuel (tableau, schéma, araignée...) qui permettra l'appropriation et la comparaison des préconisations.

Présentation des préconisations : Le prestataire fera une présentation orale lors des comités de chantier.

### **Conception : Accompagner les coordinateurs de formation à l'ingénierie pédagogique**

- Accompagner la montée en compétence des coordinateurs et de leurs équipes sur l'innovation pédagogique
- Accompagner les coordinateurs à la réalisation des scénarios pédagogique à l'issu des préconisations travaillées en amont
- Assurer l'harmonisation des scénarios puis des contenus de formation (scénario, ligne éditoriale et livrables)
- Guider la production des contenus de formation
- Accompagner les coordinateurs dans la définition des modalités d'évaluation

### **Expérimentation : Accompagner l'expérimentation des formations**

- Accompagner à la définition du cadre expérimental et à la remédiation des modalités et ou contenus de formation et d'évaluation

Au vu de la complémentarité des trois actions, il n'est pas envisageable qu'elles puissent être divisible en lot.

Des déplacements sont à prévoir dans le cadre de cette mission (périmètre national).

## **4. QUALITES / COMPETENCES ATTENDUES**

---

Une connaissance précise des services de l'automobile et de la mobilité est un prérequis obligatoire.

Il est demandé :

- d'avoir une expertise reconnue en matière d'innovation pédagogique;
- d'avoir une bonne connaissance des différents acteurs et interlocuteurs de l'automobile ;
- d'avoir participé à des projets ou programmes dans lesquels les pouvoirs publics ont été impliqués ;
- de faire preuve de proactivité ;
- d'être rigoureux et méthodique ;
- de disposer de capacités d'analyse et de synthèse ;
- de disposer de qualités rédactionnelles ;
- d'être en capacité de faire le lien avec l'accompagnement des coordinateurs fait dans le premier cycle du projet PIA de 2018 ;

## **5. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

---

L'offre du candidat devra comporter :

- Une note technique présentant :
  - o Une synthèse reformulant les enjeux de l'accompagnement à l'innovation pédagogique
  - o La méthodologie envisagée et les moyens utilisés pour la montée en compétence des coordinateurs
  - o Le découpage de la prestation, le planning associé, et le temps consacré à chaque élément
  - o La méthode de suivi de l'avancement de la prestation

- Quelques références de travaux et publications menés récemment sur l'automobile
- Une offre financière détaillée :  
Le prestataire indique de manière très précise le taux horaire en Euros HT de chaque phase constitutive du projet, ainsi que le nombre de jours estimés nécessaire à la réalisation de chacune de ces phases.

## **6. CONFIDENTIALITE**

---

Le consultant retenu devra s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission.

## **7. CONDITIONS FINANCIERES**

---

Le budget estimé pour cette prestation est de 90 000 € HT par an.

Les frais de déplacements ne sont pas à valoriser. Ils seront toutefois remboursés sur justificatifs dans le cadre du projet « Développer les Compétences Numériques des Services de l'Automobile ».

## **8. DUREE DE LA PRESTATION**

---

Le marché est ici conclu pour une durée d'un an. Il est reconductible une fois pour une durée d'un an. Cette reconduction est soumise à décision expresse de l'ANFA.

**Fait à SEVRES, le 25 octobre 2018**

Le Délégué Général de l'A.N.F.A.

M. Patrice OMNES

